Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_06-DE

C.C.A.S. D'ÉTEL
Place de la République
B.P. 38
56410 ÉTEL

DE2026-06

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉTEL

Nombre de Membres
En exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune d'Étel, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT.

PRÉSENTS : Messieurs Yvan JOLIVEL-ROBERT, François LE BOURHIS, Philippe PRODHOMME.
Mesdames Roselyne BRAULT-TABAÏ, Coralie MICHEL-LEDUC, Martine LAUWERS, Sophie JEUNET, Anne ROBIN, Mireille LE TREQUESSER, Sophie PELÉ GAUTRAIS, Gaëlle JOUANGUY, Gaëlle LE VISAGE, Sophie LAURENT.

ABSENTS : Dominique LE DIVENAH, procuration de vote à Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ.

QUORUM : Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sophie JEUNET

OBJET : Désignation des délégués CNAS

Rapporteur : Yvan JOLIVEL-ROBERT

Publié ou Notifié le :

Le Président rappelle que le CCAS d'Étel est adhérent au Comité National de l'Action Sociale (CNAS). Le CNAS est une association nationale (loi 1901) qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Le Président propose que Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ et Mme Amélie TESSON représentent le CCAS en tant que déléguées CNAS des élus et des agents. Ceux-ci sont désignés de façon permanente pour toute la durée du mandat.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants,

APPROUVE la proposition du Président
DECIDE de désigner Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ en tant que déléguée des élus et Mme Amélie TESSON en tant que déléguée des agents.
AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance,
Sophie JEUNET

Le Président
Yvan JOLIVEL-ROBERT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ÉTEL - MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_06-DE

